04 Les modalités pratiques :

a. Conditions d'intervention :

Les interventions sont validées par la signature d'une proposition de travail indiquant :

- la mise à disposition des intervenants,
- l'identification du périmètre de la mission
- le rôle de chaque partie.

La proposition financière y est annexée.

b. Conditions financières :

L'intervention est facturée sur la base d'un tarif horaire voté chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

www.cdg22.fr > Rubrique « cotisations et contributions financières »

05 Qui contacter ?

Service Finances et Conventions
T. **02 96 58 64 12**
Mail. **finances@cdg22.fr**

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417- 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr

des ronds dans l'eau www.drde.fr

Guide mission ingénierie financière

Accompagner et guider chaque étape du cycle budgétaire de votre collectivité

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

01 Sécuriser les finances locales

Elaborer un rapport d'orientations budgétaires, analyser sa situation financière ou préparer le budget constituent des tâches essentielles pour la bonne gestion des finances des collectivités territoriales. Communes de toutes tailles, EHPAD, intercommunalités, syndicats intercommunaux…, toutes peuvent avoir besoin à un moment ou un autre d'un accompagnement pour l'élaboration de dossiers financiers, de plus en plus complexes.

Sollicité régulièrement sur ce sujet et afin de répondre à ce besoin des collectivités costarmoricaines, le Centre de Gestion 22 propose **une nouvelle offre sur l'ingénierie financière.**

02 Notre proposition :

Cette offre est destinée à **accompagner les collectivités territoriales et établissements publics** dans la compréhension de leur situation financière et à faciliter l'élaboration de leurs orientations budgétaires pour financer leurs projets.

Cette mission intervient en complémentarité de l'appui et du conseil prodigué par les Conseillers aux Décideurs Locaux (DDFIP).

A chaque étape de votre cycle budgétaire, sous le pilotage du service finances et convention du Centre de Gestion, **une équipe composée de praticiens experts en finances publiques locales**, peut intervenir directement sur votre territoire pour **répondre à vos besoins spécifiques** en matière d'élaboration budgétaire et d'analyse financière.

03 Un accompagnement "à la carte" selon vos besoins

Notre accompagnement s'appuie sur des **interventions opérationnelles et efficaces,** grâce à une bonne connaissance des contraintes locales permettant une approche pédagogique auprès des agents et des élus.

Les missions effectuées par nos experts couvrent le périmètre suivant :

1. **La prospective financière :**
   - Rétrospective, prospective et programmation pluriannuelle des investissements
   - Evaluer la situation et les marges de manœuvre financières de la collectivité
2. **L'accompagnement dans la phase de préparation budgétaire**
   - du débat d'orientations budgétaires
   - au vote du Budget Primitif et aux éléments de communication budgétaire
3. **La préparation des plans de financement des équipements/ investissements**
4. **La mise en œuvre d'outils de suivi/ tableaux de bord financiers adaptés à vos besoins**

Elles peuvent être sollicitées en fonction des besoins du demandeur.